

JG/MK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 451 /PR-MJL.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier de recours en grâce formé par le nommé LOKONON Dossa Dansou ;

Vu l'avis du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

D É C R È T E :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé LOKONON Dossa Dansou, condamné le 6 février 1962 à trois mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Cotonou pour coups et blessures volontaires est admis et remise totale de la peine d'emprisonnement lui est faite.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 20 OCT. 1962

AMPLIATIONS :

Présidence de la République	5
MJL.....	2
Procureur général.....	1
Procureur de la République.	1
Intéressé.....	1
JORD.....	1



H. M A G A.-